

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 juillet 2022

Délibération n° CP-2022-1631

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - La Mulatière - Irigny - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vernaison - Villeurbanne - Vénissieux

Objet : Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Attribution de subventions aux associations Labo Cités, Unis-Cité, Moderniser sans exclure Rhône-Alpes (MSERA), Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), Grand Parc Miribel Jonage, oeuvrant dans les quartiers en politique de la ville (QPV) pour leurs actions d'agglomération - Année 2022

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Marion (pouvoir à Mme Benahmed), Mme Fournillon (pouvoir à M. Grivel), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier).

Commission permanente du 11 juillet 2022**Délibération n° CP-2022-1631**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - La Mulatière - Irigny - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vernaison - Villeurbanne - Vénissieux

Objet : Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Attribution de subventions aux associations Labo Cités, Unis-Cité, Moderniser sans exclure Rhône-Alpes (MSERA), Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), Grand Parc Miribel Jonage, oeuvrant dans les quartiers en politique de la ville (QPV) pour leurs actions d'agglomération - Année 2022

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

La Commission permanente,

Vu le rapport du 22 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville métropolitain 2015-2020, prolongé jusqu'en 2022 par le protocole d'engagement État-Métropole de Lyon, la Métropole soutient le développement des activités d'opérateurs métropolitains intervenant en faveur de la cohésion urbaine et sociale et renforçant la réalisation des objectifs du contrat de ville.

Les 3 piliers du contrat de ville 2015-2020 sont :

- le développement économique et l'emploi,
- la cohésion sociale,
- l'amélioration du cadre de vie et le renouvellement urbain.

Dans chacun des domaines d'intervention, la jeunesse est affirmée comme une priorité ainsi que la lutte contre les discriminations et la participation des habitants.

Les opérateurs métropolitains proposés, pour être soutenus en 2022, interviennent dans ces domaines prioritaires et ciblent la jeunesse, l'expression des habitants, la formation des professionnels et le renforcement de leurs compétences ainsi que l'accès à la culture.

II - Labo Cités - Objectifs et plan de financement

Cette association a pour objet la qualification, l'accompagnement et la mise en réseau des acteurs intervenant auprès des publics et des territoires de la politique de la ville ainsi que la valorisation et la capitalisation des pratiques locales.

Pour l'année 2021, plus de 100 journées de formation-qualification ont été organisées, dont près de la moitié en distanciel, réunissant 1 400 participants de toute la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), dont 54 % issus de la Métropole.

Différents supports de communication ont été produits :

- 20 lettres d'information Sites et Cités diffusées aux 3 400 abonnés,
- 2 cahiers imprimés à 500 exemplaires chacun (un premier sur les acteurs de la prévention de la délinquance et un 2^{ème} sur les personnes âgées des quartiers populaires).

Pour l'année 2022, les axes de travail sont la poursuite de l'animation des différents groupes de travail (économique, transition écologique renouvellement urbain, petite enfance, conseils citoyens, etc.), de formations sur les valeurs de la République et la laïcité, et de la qualification sur l'évaluation des contrats de ville. Un numéro des cahiers du développement social urbain sur la transition numérique et l'accès à l'emploi est prévu pour le 2^{ème} semestre 2022.

La proposition de participation de la Métropole à Labo Cités pour 2022 est de 61 000 €, montant identique à celui de 2021.

Sur cette base, le budget prévisionnel de Labo Cités, pour l'exercice 2022, est de 622 182 € répartis comme suit :

Plan de financement

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	16 740	État	332 000
services externes	57 655	Métropole	61 000
autres services extérieurs	99 846	organismes parapublics	35 000
impôts et taxes	11 430	autres produits	104 920
frais de personnels	430 711	vente de produits	71 762
autres charges	1 300		
dotations	2 500		
charges exceptionnelles	2 000	reprise sur amortissements	17 500
Total	622 182	Total	622 182

III - MSERA - Objectifs et plan de financement

MSERA Rhône-Alpes est une association qui a pour objet de faciliter, par l'utilisation de l'outil vidéo (film), l'expression des personnes qui ont, peu ou pas, l'habitude de s'exprimer, les aidant, ainsi, à oser la parole, à prendre confiance en eux et permettre la confrontation des points de vue dans la recherche d'actions de changement co-construites.

Le projet porte sur les objectifs suivants :

- faire témoigner des personnes habitant des QPV,
- montrer, à cette occasion, les engagements portés par certains de ces habitants qui se mobilisent dans le cadre de collectifs ou d'associations locales pour contribuer au lien social,
- valoriser les actions de mobilisation des habitants sur des QPV et contribuer, ainsi, à une image plus juste du rôle des habitants, notamment, dans les quartiers en renouvellement urbain,
- constituer un fonds vidéo qui puisse être diffusé largement.

En 2021, une production de vidéos a été réalisée à partir du recueil de témoignages d'habitants des quartiers pour servir de support à des débats et lors de rencontres (atelier interactif lors des Journées nationales de l'architecture sur le thème de la ville participative, parole aux acteurs du festival Street Art avec le conseil de quartier Mutualité, Préfecture, Moncey, etc.).

Pour 2022, l'objectif est de poursuivre la production de vidéos en partenariat avec différentes associations (centres sociaux, etc.) autour des thèmes Être et jeune et citoyen en écho à l'abstention des jeunes aux élections et à la circulation de *fake news* sur les réseaux sociaux, le processus d'insertion professionnelle des jeunes aujourd'hui, l'impact de la transformation qu'apporte le numérique sur la situation de travail,

décrochage scolaire et raccrochage.

La proposition de participation de la Métropole à MSERA pour l'année 2022 est de 6 000 €, montant identique à celui de 2021.

Sur cette base, le budget prévisionnel de MSERA est de 40 130 € répartis comme suit :

Plan de financement

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	540	vente de produits finis	9 630
services extérieurs	1 410	Métropole	6 000
autres services extérieurs	1 180	autres produits	500
frais de personnels	12 000		
autres charges	1 000		
emplois des contributions en nature	24 000	contributions volontaires en nature	24 000
Total	40 130	Total	40 130

IV - Unis-Cité - Objectifs et plan de financement

Unis-Cité a pour but d'organiser le service civique volontaire pour les jeunes, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, de mener en équipe, pendant une période de 6 à 8 mois, des projets au service de la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture sur la citoyenneté.

Le projet d'Unis-Cité est de développer, d'une part, le service civique en direction des jeunes habitants des territoires de la politique de la ville et, d'autre part, de développer des actions menées par des jeunes en service civique au sein de ces territoires. En 2021, 194 volontaires en service civique à Unis-Cité ont été en action sur le territoire de la Métropole. Parmi ceux-ci, 14 % étaient issus d'un QPV, 12,5 % étaient des décrocheurs scolaires. Sur l'ensemble des projets menés par les volontaires, 77 % des volontaires interviennent en QPV au sein de 21 projets. Ces actions concernent des projets autour de la solidarité locale, du lien social, de la culture, de l'éducation. Pour 2022, l'objectif est d'atteindre 20 % de jeunes en service civique issus des territoires en politique de la ville et de poursuivre l'implication de jeunes ne connaissant pas les territoires de la politique de la ville sur des projets en QPV, notamment, dans un objectif de mixité sociale.

La proposition de participation de la Métropole pour Unis-Cité pour l'année 2022 est de 32 900 €, montant identique à celui de 2021.

Sur cette base, le budget prévisionnel 2022 de l'action d'Unis-Cité est de 1 064 836 € répartis comme suit :

Plan de financement

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	18 446	vente de produits finis	5 714
services externes	80 325	État politique de la ville	11 400
autres services extérieurs	60 502	Métropole politique de la ville	32 900
impôts et taxes	56 047	autres organismes d'État	198 574
frais de personnels	846 038	Métropole droit commun	64 593

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
autres charges	478	organismes parapublics	62 825
dotation aux amortissements	3 000	Région AURA	2 857
		communes	29 000
		Europe	81 429
		autres produits	575 544
Total	1 064 836	Total	1 064 836

V - AFEV - Objectifs et plan de financement

La Métropole soutient l'AFEV dans le cadre du déploiement du projet Koloc' à projets solidaires (KAPS), qui permet le développement de logements sociaux en colocation et le développement solidaire. L'AFEV accompagne, depuis 2012, des projets de colocation de logements sociaux pour des étudiants s'engageant dans des actions de solidarité locales (lutte contre l'illettrisme, aide aux devoirs et lutte contre le décrochage scolaire, volontariat en service civique, etc.). Notamment développée dans des QPV, ces colocations s'inscrivent dans le partenariat local en prenant appui sur les équipes projet de la politique de la ville et les acteurs associatifs. Au fil des années, ces coopérations ont permis d'inscrire l'action des jeunes en colocation dans la vie des quartiers concernés. Elles ont, également, permis de faire émerger d'autres actions collectives vecteurs de lien social, comme une réflexion de tiers lieu jeunesse sur le quartier de la Duchère.

Le soutien de la Métropole à l'AFEV dans le déploiement du projet KAPS a donc permis de stabiliser le modèle économique, d'améliorer le *process* d'animation locale et la visibilité du projet.

Les objectifs de l'année 2022 sont de poursuivre le développement du nombre de places en KAPS, notamment, au travers des nouveaux partenariats en développement (l'Office public de l'habitat -OPH- Est Métropole habitat, la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon -SACVL-). Il sera, en outre, menée une expérimentation dans la prise en main par l'AFEV de la gestion locative des colocations solidaires, par le biais de la création d'une structure ad hoc.

L'ancrage des actions sur les territoires se poursuivra, ainsi que le renforcement de la gouvernance et l'évaluation du projet.

La proposition de participation de la Métropole à l'action de l'AFEV pour l'année 2022 est de 16 544 €, montant identique à la participation 2021.

Sur cette base, le budget prévisionnel de l'AFEV est de 259 604 € répartis comme suit :

Plan de financement

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	8 658	État	8 000
services externes	5 841	Métropole politique de la ville	16 444
autres services extérieurs	2 114	organismes parapublics	25 000
impôts et taxes	182	Métropole droit commun	16 330
frais de personnels	89 223	communes	18 000
autres charges	2 859	autres produits	25 393

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
dotation aux amortissements	290		
emplois des contributions en nature	150 437	contributions en nature	150 437
Total	259 604	Total	259 604

VI - Grand Parc Miribel-Jonage - Objectifs et plan de financement

La Métropole soutient le Grand Parc Miribel Jonage pour les actions qu'il conduit, de suivi et d'animation de partenariats et la mise en œuvre d'actions de cohésion sociale :

- faire connaître et valoriser les activités, les équipements, les événements du Grand Parc Miribel Jonage auprès des structures de quartiers du territoire de référence, impulser des projets spécifiques en partenariat avec ces structures (participer à l'identification des besoins, à l'émergence des projets, à la mise en place d'une ingénierie adaptée),

- définir un programme d'actions avec les partenaires du contrat de ville et mettre en œuvre les actions en coordonnant les intervenants extérieurs et les services de la SEGAPAL,

- participer à la définition des travaux, coordonner les intervenants et s'assurer du bon déroulement des chantiers d'insertion,

- animer une convention de prévention/sécurité interdépartementale et participer à la définition d'un programme d'actions de prévention et de médiation auprès des usagers.

La proposition de participation de la Métropole à l'action du Grand Parc de Miribel Jonage pour l'année 2022 est de 20 000 € identique à la participation 2021.

Sur cette base, le budget prévisionnel du Grand parc pour cette action est de 66 200 € répartis comme suit :

Plan de financement

Dépenses	Coût total de l'action (en €)	Métropole (en €)	État (Agence nationale de la cohésion des territoires)	Grand Parc (en €)
frais de personnel	66 200	20 000	18 300	27 900

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 136 344 € pour l'année 2022, répartis de la façon suivante :

- 61 000 € au profit de Labo Cités,
- 6 000 € au profit de MSERA,
- 32 900 € au profit d'Unis-Cité,
- 16 444 € au profit de AFEV,
- 20 000 € au profit du Grand Parc Miribel Jonage ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations ci-dessus définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 136 344 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022 et suivant - chapitre 65 - opération n° 0P17O5473, répartis selon l'échéancier suivant :

- 68 172 € en dépenses en 2022,
- 68 172 € en dépenses en 2023.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220711-285122-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 juillet 2022 Date de réception préfecture : 12 juillet 2022
